



HAL
open science

Licence Informatique des organisations

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Informatique des organisations. 2013, Université Paris-Dauphine. hceres-02036771

HAL Id: hceres-02036771

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036771>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Informatique des organisations

de l'Université Paris Dauphine

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris-Dauphine

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Informatique des organisations

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI140006168

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris-Dauphine.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Informatique des organisations* proposée par l'Université Paris-Dauphine est une formation à l'utilisation de méthodes mathématiques et informatiques dans les domaines de l'économie, la finance, la gestion et l'actuariat. La licence correspond à la troisième année. Elle s'articule avec deux années préalables sanctionnées par des diplômes d'établissement. D'autres voies d'accès à la 3^{ème} année (L3) sont possibles (IUT, CPGE, etc.). Dans la nouvelle architecture proposée, deux parcours coexistent : *Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) Apprentissage* et *MIAGE et Décision*. Ce dernier était jusqu'alors divisé en deux : un parcours *MIAGE* et un parcours *Décision*. La deuxième année du diplôme d'établissement donnant accès à la licence est organisée en trois parcours : *Mathématiques et informatique*, *Mathématiques et économie*, *Aspects du monde contemporain*.

L'objectif de la licence est de préparer prioritairement les étudiants à une entrée dans les masters de l'établissement, tels que les masters du département Mathématiques et informatique de la décision et des organisations (MIDO) ou des masters d'informatique éventuellement hors Paris-Dauphine.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Informatique des organisations* a pour but de former des étudiants se destinant aux métiers liés au traitement de l'information dans les organisations. Ceci implique la maîtrise de ces outils, mais également la capacité à appréhender le fonctionnement des organisations dans un environnement général économique et social complexe. Des enseignements de mathématiques et d'informatique sont associés à des disciplines d'ouverture tournées vers la gestion des organisations, auxquelles s'ajoute l'acquisition de compétences nécessaires à la pratique professionnelle : communication, langues... La réalité du caractère pluridisciplinaire du cursus se retrouve dans les enseignements obligatoires d'économie, de gestion ou de sociologie y compris dans les années préparatoires à l'entrée dans la licence. L'architecture de la formation permet l'accès à deux parcours, *MIAGE Apprentissage* et *MIAGE et Décision* avec une poursuite d'études en master dans l'établissement.

Un dispositif de préentrée est destiné aux nouveaux entrants issus de formations extérieures à l'Université telles que les CPGE, ou venant d'IUT. Un accompagnement conséquent est ensuite proposé uniquement aux étudiants inscrits dans la filière *Apprentissage*, à l'exception des étudiants concernés par le dispositif "Egalité des chances" qui bénéficient d'un suivi particulier. La formation peut proposer des adaptations aux étudiants en situation particulière. Un dispositif spécifique est notamment prévu pour les étudiants handicapés. L'ampleur des flux de mobilité internationale entrants ou sortants de la formation n'est pas renseignée dans le dossier.

L'insertion professionnelle et l'entrée dans le monde du travail font l'objet d'une attention particulière de l'équipe pédagogique comme le montrent d'une part, le stage obligatoire de 10 semaines et d'autre part une parfaite articulation du projet pédagogique avec des poursuites d'études en master (plus de 80 % en 2010-2011) dans ou hors établissement. Une information sur la poursuite d'études est présentée aux étudiants de L3 concernant les différents masters accessibles. Le public étudiant inscrit dans cette mention est bien identifié : les effectifs sont réduits, les étudiants venant du diplôme d'établissement sont déjà suivis et les nouveaux entrants sont sélectionnés. En revanche, la formation ne propose pas de suivi des étudiants non-diplômés. Le parcours *Apprentissage* correspond à une architecture de formation cohérente mettant en valeur un encadrement spécifique et une adaptation pédagogique : un livret pédagogique est mis en place, l'apprenti est suivi par deux tuteurs, l'un en entreprise, l'autre à l'Université.

L'équipe pédagogique diversifiée reflète l'approche pluridisciplinaire de la formation. Elle fait également appel à des vacataires extérieurs, sans en préciser l'origine professionnelle. Un conseil de perfectionnement composé d'enseignants, étudiants et personnels administratifs est opérationnel. Il faut souligner que ce conseil est commun avec l'année précédente la licence (DE2) et la première année du master d'*Informatique* de l'Université. L'évaluation des enseignements est systématique grâce à un dispositif d'établissement généralisé, et des actions de valorisation sont organisées.

- Points forts :

- Un projet pédagogique ciblé et de qualité avec des objectifs de formation bien identifiés ; une formation réellement pluridisciplinaire, bien articulée avec les poursuites d'études.
- La maquette intègre un stage conséquent, avec une évaluation complète portant à la fois sur les contenus disciplinaires mis en oeuvre et sur l'observation du monde du travail.
- Un parcours *Apprentissage* particulièrement bien construit, avec un suivi très complet des étudiants concernés.
- Une architecture de formation offrant des passerelles et possibilités de réorientation.

- Points faibles :

- Peu de suivi des étudiants non-diplômés et de dispositifs d'accompagnement individuels, hors "égalité des chances".
- Peu de précisions sur la mobilité internationale.
- Peu de précisions sur l'intégration des retours d'information dans le pilotage de la mention.



Recommandations pour l'établissement

Bien que les taux de poursuite en deuxième cycle soient élevés, l'établissement pourrait améliorer le suivi des étudiants, en particulier les étudiants non-diplômés. De même, des dispositifs d'accompagnement de tous les étudiants en difficulté pourraient être intégrés, même si la modestie relative des effectifs peut laisser supposer un bon contact entre les étudiants et les enseignants. Dans la proposition actuelle, l'accompagnement concerne uniquement les étudiants apprentis.

Par ailleurs, la mobilité internationale sortante ou entrante n'est pas mise en avant dans le dossier. Aucun accord ou partenariat international n'est spécifiquement mentionné. On peut penser que cette situation est liée à la spécificité de la formation et à son ambition d'excellence. Néanmoins, la formation devrait pouvoir développer cet aspect, à plus forte raison compte tenu de sa renommée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A+
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement

LE PRESIDENT

PARIS, LE 15 JUILLET 2013

Monsieur le Directeur,

Les responsables pédagogiques, administratifs et scientifiques de Paris-Dauphine ont pris connaissance avec grand intérêt du rapport sur l'offre de formation « Licence » de l'Université Paris Dauphine et vous en remercient.

Vous trouverez ci-jointes les observations formulées par les deux Directeurs des Départements Licence Sciences des Organisations (LSO) et Mathématiques et Informatique de la Décision et des Organisations (MIDO) sur leurs mentions.

Sur les 7 mentions de Licence proposées à Paris-Dauphine, 3 mentions ont formulé des réponses (Mentions Mathématiques, Informatique et Management des organisations), que vous trouverez dans les documents ci-joints à en-tête et signature.

Les 4 mentions suivantes n'ont pas souhaité communiqué d'observations :

- Economie Appliquée
- Sciences de Gestion
- Droit et Gestion
- Sciences de la Société.

Me tenant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



Laurent BATSCH

REPONSE A L'ÉVALUATION AERES

LICENCE Informatique

Le rapport met en évidence les points faibles suivants auxquels nous souhaitons apporter quelques éléments de réponse.

- « *Peu de précisions sur la mobilité internationale* »

La mobilité internationale est un chantier prioritaire de l'université qui apportera des éléments de réponse précis. Le département s'inscrit de manière tout à fait volontaire dans cette dynamique, tout en tenant compte des spécificités et des exigences de ses formations.

En particulier pour la licence informatique, nous nous heurtons à une difficulté liée à la provenance des étudiants : l'essentiel de ceux-ci est recruté à l'extérieur de Dauphine et il serait déraisonnable de prévoir une mobilité dès l'année de L3, et de toute façon difficile à préparer à l'avance ; la mobilité pourrait davantage s'opérer en M1.

Toutefois de nombreux partenariats existent d'ores et déjà avec des universités étrangères. Enfin les « relations internationales » sont l'objet d'une responsabilité particulière dédiée à l'informatique, occupée à ce jour par un professeur d'université.

- « *Peu de dispositifs d'accompagnement individuels, hors « égalité des chances »* »

Le département, soucieux de cette recommandation, organise d'ores et déjà des pré-rentrées. Par ailleurs l'effectif très raisonnable de la L3 permet d'établir un contact étroit et régulier avec les étudiants.

Enfin, des dispositifs devraient se mettre en place : AAP Formation PSL, Plan Licence Dauphine, volet « personnalisation et individualisation des parcours » qui comprend aussi des heures de permanence et un développement du tutorat.

Telles sont les observations dont nous souhaitons vous faire part.



Laurent BATSCH